

GT 30 janvier 2014

Frais de déplacement



7 ans de réflexion... pour obtenir enfin une revalorisation il était temps !



Ce 30 janvier s'est tenu un groupe de travail ministériel sur les frais de déplacement présidé par Michèle FEJOZ, Directrice des Ressources Humaines.

Dans sa fiche préparatoire l'administration ne proposait que :

- une majoration de 5€ du remboursement des nuitées dans certaines communes
- l'abaissement du nombre de déplacements annuels 15 au lieu de 20 pour qu'un agent puisse bénéficier du remboursement des nuitées au tarif « grand voyageur ».

Pour Solidaires Finances (cf. notre déclaration liminaire pages suivantes) c'est tout le dispositif (indemnités de stage pour les agents en formation initiale, frais de mission relevant de la formation continue, frais de mission relevant des déplacements professionnels et les indemnités kilométriques) qui devrait faire l'objet d'une revalorisation et d'une remise à plat.

Dans un premier temps la réponse de l'administration a consisté à préciser que l'objet premier de la fiche était de traiter le plus basique, au cœur des demandes récurrentes des différentes organisations syndicales à savoir les frais de mission, elle n'en a pas moins reconnu la faiblesse de l'augmentation initiale proposée. Tout en la situant bien évidemment dans un contexte difficile.

Dans un second temps elle a reconnu disposer néanmoins d'une «**petite marge de manoeuvre**» lui permettant de faire les propositions suivantes :

- 55 € pour les villes de - de 200 000 habitants / 70€ sur Paris et départements limitrophes uniquement / 65 € pour les villes de + de 200 000 et départements RIF non limitrophes de Paris

- Sur le dispositif « grand voyageur » (qui n'existe par ailleurs qu'au ministère de la Défense), il y a 2 taux à 75 et 60 € actuellement et on pourrait descendre en-dessous de 15 déplacements (10-12) et on peut voir peut-être pour descendre à 40 voire 35 nuitées...

Au delà de cette première avancée face à la ténacité des arguments développés, pour Solidaires Finances, il n'est pas question d'en rester là. Nous continuerons de porter ce dossier dans toutes ses composantes partout où cela sera utile pour qu'il avance. **Solidaires Finances exige l'ouverture de négociations sur l'ensemble de la thématique frais de déplacement**

Après la tenue de plusieurs groupes de travail où Solidaires Finances a dénoncé l'absence de mesures favorables pour les agents (cf. groupe de travail sur les mesures catégorielles du 22 janvier) l'administration a peut être fini par comprendre que son attitude de refus systématique n'était plus tenable !!!

Solidaires Finances vous remercie d'avoir enfin convoqué un groupe de travail sur les frais de déplacement : après tout, depuis l'adoption du décret de 2006 et des arrêtés d'application, cela fait juste 7 ans que nous attendons et réclamons des discussions sur l'ensemble du dispositif des frais de déplacement...

Nous vous remercions également de donner suite à l'engagement ministériel pris lors du CTM du 12/10/2013 par les « largesses » proposées dans l'unique fiche de ce GT, à savoir :

- une majoration de 5€ du remboursement des nuitées dans certaines communes
- un critère de 15 déplacements annuels au lieu de 20 pour qu'un agent puisse bénéficier du remboursement des nuitées au tarif « grand voyageur ».

Pour ce qui est des remerciements, nous nous arrêterons là, et à regret... Car, après tant d'années d'attente, comment l'administration peut-elle oser proposer si peu ?!

En effet, si notre sujet est bien la prise en charge des frais de déplacements des agents des ministères financiers, alors c'est bien l'ensemble de ce vaste dossier qu'il faut aborder.

Un périmètre de discussion très restreint et des avancées réduites à la portion congrue.

Les frais de mission des agents, au vu du décret 2006-781 qui les régit, ce sont principalement 4 éléments :

- **les indemnités de stage pour les agents en formation initiale**

- **les frais de mission relevant de la formation continue**

- **les frais de mission relevant des déplacements professionnels**

- **les indemnités kilométriques**

La courte fiche que vous nous présentez aujourd'hui ne porte que sur 2 éléments des seuls frais de mission. Rien sur les indemnités de stage, rien sur les IK, et rien sur les conditions réglementaires limitatives qui sont à revoir dans l'arrêté ministériel 2006 modifié.

Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir alerté tant les ministres que les autorités administratives à de nombreuses reprises : entre 2009 et 2013, Solidaires Fonction Publique et Solidaires Finances ont saisi à 4 reprises les ministres. Nous n'avons jamais obtenu une seule réponse autre que des réponses d'attente...

Solidaires Finances tient donc à vous rappeler son exigence d'une remise à plat complète du dossier des frais de déplacement, tant sur l'aspect financier évidemment au cœur des attentes des personnels, que sur l'aspect pratique induit par les dispositions du décret et de l'arrêté 2006. Et si le décret relève bien sûr du niveau Fonction Publique, nous ne cesserons de vous rappeler que l'arrêté d'application relève bien du seul périmètre et de la seule volonté (ou plutôt absence de volonté jusqu'ici) de nos ministres de tutelle aux Finances.



Les chiffres de la discorde et de l'appauvrissement volontaire des agents...

1. Indemnité de stage

Le taux de base (9,40 euros / jour), qui se voit appliqué un coefficient multiplicateur dégressif dans le temps, n'a pas varié depuis 2006... Alors que l'inflation cumulée sur 7 ans de 2006 à 2013 inclus s'élève à 11,4 % !

Soyons encore plus complet et plus concret : un fonctionnaire stagiaire devant suivre une formation d'1 an dans un établissement loin de sa résidence administrative et familiale a donc droit depuis 2006 à 5 358€ d'indemnité de stage à taux plein, soit 446,50 euros par mois pour assumer les frais de double résidence et les divers frais induits par le déplacement professionnel afférent à cette formation.

Oserez-vous nous dire que vous trouvez juste et adapté ce montant de défraiement, bloqué depuis bientôt 8 ans ? Dans quelle agglomération peut-on encore trouver un studio tout juste convenable pour 446 euros mensuels charges, électricité, connexion internet...comprises ?

2. Indemnités kilométriques

Nous pourrions remonter sur 10-15 ans pour mettre en exergue le décalage effarant entre le barème de remboursement des IK et la réalité, mais puisque nous sommes sur les textes de 2006, contentons-nous d'un regard rétrospectif toujours sur ces 7 dernières années.

Depuis 2006, le prix du litre de gasoil ou d'essence a augmenté de plus de 30 %. Comment les pouvoirs publics ont-ils mis en œuvre le principe d'adaptation et leur sens de l'Etat en mouvement pour les agents itinérants de l'Etat dont chacun sait ici qu'ils sont particulièrement nombreux dans les administrations ?

Une seule et unique révision du barème a eu lieu le 1er août 2008 pour une revalorisation des taux de seulement 10,7 %...

Le différentiel est donc de 20 points entre 2006 et 2013. Et encore ne parlons-nous que du litre d'essence sans même évoquer les coûts d'entretien et d'achat de véhicule, de surcoût d'assurance pour usage professionnel, etc.

Ainsi, imaginons qu'un vérificateur de la DGFIP, un douanier de la surveillance, ou un enquêteur de la DGC-CRF se mette à poursuivre un fraudeur quelconque partant de Paris pour (au hasard) le Luxembourg : alors que le fraudeur poursuivra tranquillement son chemin, en ayant la possibilité de se voir défrayer de son trajet au tarif des IK du CGI dans le cadre des frais réels pour son impôt sur le revenu. L'agent des ministères économiques et financiers sera lui confronté au choix d'en être de sa poche pour parvenir à la frontière ou alors...d'arrêter le véhicule à 30 kilomètres de Verdun pour se conformer au barème 2008 de prise en charge des Indemnités Kilométriques !

3. Frais de mission

Concernant les frais forfaitaires de repas, nous constatons que les taux de 15,25 euros et 7,63 euros pour le demi-taux demeurent inchangés depuis 2006 et en-deça de ce qui devrait être pour un repas normal au taux plein, et tout juste correct pour le demi-taux compte tenu de l'inflation considérable des tarifs « invités » dans les restaurants administratifs ces dernières années.

Concernant les nuitées et la modeste proposition de revalorisation de 5 €, nous ne vous donnerons que peu de chiffres : vous proposez donc 55 à 65 euros par nuitée pour un agent en mission, alors que selon l'INSEE le prix moyen d'une nuitée dans un hôtel 2 étoiles en France métropolitaine est d'environ 85 euros, et que dans les grandes agglomérations le prix moyen varie de 90 à 120 euros.

4. Indemnités de tournée (étranger) et affectation Outre-Mer

Si nous n'avons pas d'éléments de plainte des personnels concernant les indemnités afférentes aux missions à l'étranger, pour autant nous dénonçons l'absence de toute prise en charge quant au déplacement (frais de déménagement) des lauréats externes des concours.

Aucune prise en charge particulière n'est prévue pour un fonctionnaire en primo-affectation. Ainsi, dans l'hypothèse où cet agent est originaire de métropole et se voit affecté en Outre Mer, l'intégralité de ses frais conséquents d'installation Outre Mer sont à sa charge !

Ainsi, que ce soit en matière d'indemnité de stage comme d'indemnités kilométriques (pour lesquels vous ne proposez rien aujourd'hui) ou en matière de frais de mission, Solidaires Finances ne peut que constater le maintien d'un décalage net avec le coût de la vie et les réalités économiques qui s'imposent aux agents.

Un trop grand nombre d'agents paient pour travailler et en sont de leur poche lorsque l'administration les envoie en mission ou en formation : c'est inacceptable.

A fortiori quand cela s'ajoute au gel du point d'indice, des régimes indemnitaires et des plans de qualification.

Pas de réponse à nos demandes de réécriture de textes restrictifs ni aux réalités du terrain maintes fois dénoncées

Pour Solidaires Finances, la problématique des frais de déplacement réside également dans les dispositions restrictives, illisibles et inadaptées du décret et de l'arrêté ministériel de 2006. Au-delà des chiffres et du volet budgétaire, l'administration doit entendre notre demande de remise à plat des textes et d'améliorations substantielles dans les interprétations et pratiques administratives.

1. Révision des restrictions juridiques à reprendre

Pour Solidaires Finances, c'est bien le décret interministériel de 2006 qui doit être complètement refondu et adapté à la réalité économique que supporte les agents. Mais dans le cadre de ce GT et pour ce qui relève du seul arrêté d'application aux agents des ministères financiers, nombre de restrictions doivent être à notre sens supprimées ou à tout le moins révisées :

- **en cas d'usage du véhicule personnel**, c'est bien le barème fiscal des Indemnités Kilométriques qui doit servir de référence pour défrayer l'agent (art 4);

- **les abattements de 10 %** à compter du 11e jour consécutif de mission et de 20 % à partir du 31e jour doivent être supprimés car sans lien avec la réalité économique (art 5);

- **le tarif grand voyageur** de 75 euros la nuitée devrait être le minimum accordé, dans un premier temps, à tous les agents (art 5);

- **pour les frais de mission** des agents en formation, **les délimitations byzantines de la notion de commune en Ile-de-France**, source d'innombrables restrictions, interprétations et iniquités, parfois même contradictoires, doivent être supprimées (art 22 et 26-1);

- de même, **la prise en charge a minima des allers-retours** permettant aux agents en formation de rejoindre leur résidence familiale durant les WE ne peut perdurer (art 27);

- **l'abattement de 30 %** en cas d'hébergement dans une structure para-administration doit également être supprimé compte tenu des coûts actuels des dites structures et la faiblesse des tarifs de nuitée (art 26).

2. Les réalités des pratiques de l'administration envers les agents

Nous ne pouvons non plus taire les réalités actuelles vécues dans les services par les agents, et qui ne sauraient se réduire à des discussions d'ordre juridiques et budgétaires.

Les agents sont confrontés trop souvent à des remboursements tardifs allant parfois jusqu'à plus de 6 mois. En plus d'être mal remboursés, ils font de fait des avances de trésoreries de plusieurs mois à l'Etat employeur !

De même, les dispositifs d'achat anticipés par l'administration des billets de train, tout comme la réglementation en matière d'avances de frais sont bien loin d'être systématiquement respectés dans les services.

Que dire également des ordres de mission et convocations de formation qui parviennent trop souvent à la dernière minute aux agents et les amènent à réserver des chambres d'hôtels et des billets de train à prix fort...

Enfin, que va-t-il advenir dans les faits de la chaîne de remboursement des frais de déplacement avec le déploiement prochain de Chorus-frais de déplacement et des CSRH ? Vous connaissez nos inquiétudes justifiées en l'affaire.

Nous attirons pour finir sur ce point votre attention sur la problématique de pilotage et de politique budgétaire : quelque soient les textes et les notes des administrations centrales, si les dotations budgétaires des services de nos réseaux ne sont pas à la hauteur des besoins induits en matière de remboursement de frais de déplacement par les missions et les formations, au final, c'est non seulement le porte-monnaie des agents qui en pâtit mais cela a également des conséquences sur l'accès réel à la formation professionnelle, aux préparations de concours en présentiel, à la réalisation des missions et même indirectement sur le déroulement de carrière des agents.

Exigence d'engager des discussions sur tous les sujets relevant des frais de déplacement

C'est pourquoi Solidaires Finances réaffirme son exigence de l'ouverture de négociations sur l'ensemble de la thématique frais de déplacement.

Jusqu'à ce jour, depuis 7 ans, nous avons été confrontés à des réponses négatives sous prétexte que le Ministère de la Fonction Publique n'entendait pas modifier quoi que ce soit, ou encore que

la Direction du Budget bloquait pour des raisons financières, ou encore que nos ministres ne trouvaient pas la période propice (comme pour l'IMT, encore récemment, dans le domaine indemnitaire).

Et pourtant... La lecture assidue de Legifrance nous permet de constater que depuis 2006, des dizaines d'arrêtés dérogatoires avec des montants de remboursements majorés et des modalités assouplies sont pourtant signés par les mêmes ministres qui refusent à leur propres agents ne serait-ce que le suivi de l'inflation !

A ce propos, et à titre d'exemples récents : rien que la semaine dernière (JO du 23/01/2014 et du 26/01/2011), la Cour des Comptes et l'IGF ont encore bénéficié d'arrêtés dérogatoires, signés par nos ministres et validant des frais de nuitée majorés.

Pour des institutions donnant régulièrement des leçons de rigueur budgétaire et de maîtrise de la dépense publique, c'est pour le moins surprenant.

Ce sens tout particulier de l'exemplarité devient même « pittoresque » quand on constate que certains personnels de la Cour des Comptes se voient octroyer la prise en charge de leurs frais de mission à hauteur des frais réellement engagés sans que soit même mentionné dans le texte un plafond maximal...

En résumé, de nombreux exemples existent démontrant que d'autres administrations font l'effort nécessaire pour mieux prendre en compte le coût réel des missions et formations (exemple des collègues inspecteurs du travail avec utilisation de la gratuité du logement et IS minorée en conséquence, conformément à ce qu'autorise le décret de 2006) et que même nos ministres savent ne pas retenir leur plume pour certaines populations relevant de la tutelle des Finances.

Ainsi, pour l'ensemble des raisons rapidement exposées, Solidaires Finances condamne solennellement la politique sacrificielle en œuvre depuis trop longtemps en matière de frais de déplacement concernant les personnels des administrations de réseau du Ministère.

Cette politique ne peut continuer sur tous les plans : emplois, promotions, indemnitaire, frais de déplacement...

Nous vous demandons qu'enfin les revendications des agents soient entendues, que les propositions de ce jour ne soient qu'un premier pas et que ce groupe de travail ne soit que celui de l'ouverture de discussions tant attendues.